

Mercredi 14 décembre 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-50

ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET À LA RSE

Le mercredi 14 décembre 2022 à 10h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Marion COUTRIS - Richard GALY - Bruno GENZANA - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Virginie PIN - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Christiane BOURBONNAUD a donné sa procuration à Marion COUTRIS
Michaël DIAN a donné sa procuration à Patrick RANCHAIN
Adeline DUMON a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR
Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Bruno GENZANA
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Jean-Pierre RICHARD a donné sa procuration à Josy CHAMBON

ÉTAIENT ABSENTS :

Christiane BOURBONNAUD - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Chantal EYMEOUD - Sophie JOISSAINS - Michel KELEMENIS - Bénédicte LEFEUVRE - Alexandra MASSON - Jean-Pierre RICHARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération de ce jour portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2023,

Considérant :

- Que Face à l'urgence climatique, La Région Sud s'est dotée d'un Plan Climat « Une Cop D'avance » et que dans ce cadre l'ensemble des filières, des secteurs, des entreprises et des organisations du territoire sont incités à mettre en place des actions concrètes en faveur de l'écologie et du développement Durable,
- Qu'Arsud porte des missions d'accompagnement des artistes et des acteurs culturels pour la structuration et le développement de leurs projets,
- Que cette mission d'accompagnement s'appuie sur des services de conseils, de formation, et de prestation,
- Qu'Arsud a engagé une démarche de concertation professionnelle et d'innovation pour la transition écologique du secteur culturel en 2021 et 2022 : Le LaboPro,
- Que cette démarche a permis de construire des services et des parcours d'accompagnement en direction des acteurs culturels,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De consolider et déployer l'offre d'accompagnement d'Arsud sur des enjeux de développement durable, de transition écologique et de RSE en direction de tous les professionnels en région,
- Que des acteurs culturels régionaux, quels que soient leurs statuts et formes juridiques, puissent bénéficier de cet accompagnement par les différents services d'Arsud. Un conventionnement sera passé entre Arsud et les bénéficiaires du dispositif, rappelant les grandes lignes du projet,
- Dans cet objectif, de pouvoir renforcer l'offre d'accompagnement en sollicitant et engageant des prestataires et intervenants spécialisés pour co-construire et réaliser des parcours d'accompagnement pour les acteurs culturels et ainsi prendre en charge salaires et rémunérations de différents experts, artistes et intervenants qualifiés d'un plafond maximum de 1 500 € TTC ou masse salariale équivalente (salaire et charges) par intervenant. Plusieurs intervenants pourront être sollicités sur une même opération pour des expertises croisées,
- De prendre en charge les coûts des prestations en liens avec les parcours d'accompagnements d'Arsud,
- De pouvoir refacturer la participation aux frais à chaque structure bénéficiaire, déduction faite de la participation d'Arsud (jusqu'à 65% pour les parcours du LaboPro et 50% pour toutes autres prestations).

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget d'Arsud.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 14 décembre 2022

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



Accusé de réception en préfecture
013-281300048-20221214-2022-50-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022